RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

DOUANES & DROITS INDIRECTS

**Direction interrégionale des Douanes et droits indirects de Normandie**

**Réhabilitation de l'extension de l'Hôtel des Douanes de Rouen**
13, Avenue du Mont Riboudet
76 000 ROUEN



**Phase PRO/DCE**
**CCTP**
**Lot 06 – PEINTURES / SIGNALÉTIQUE**

| **MAÎTRE D'OEUVRE :** | **BUREAU D'ÉTUDES** |
|---|---|
| ame | AME INGÉNIERIE |
| **AME**<br>**39, Avenue Pierre 1er de Serbie**<br>**95 008 PARIS** | **AME INGÉNIERIE**<br>**39, Avenue Pierre 1er de Serbie**<br>**75 008 PARIS** |

| Grille de révision | | |
|---|---|---|
| Indice | Date | Modification |
| 0 | 25 Septembre 2026 | Création document |
| A | 9 Octobre 2026 | Mise à jour suite à présentation DCE |
| B | 14 Octobre 2026 | Mise à jour suite à présentation DCE – n°2 |

# SOMMAIRE

**1. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AU LOT 4**
**1.1. Documents de référence contractuels 4**
**1.2. Définition et limites de prestations : 4**
**1.3. Prescription de mise en œuvre peinture 4**
1.3.1. Conditions d'exécution 4
1.3.2. Nature des produits 4
1.3.3. Teintes 5
1.3.4. Marques 5
1.3.5. Préparation du subjectile 5
1.3.6. Classement des qualités d'aspect des peintures 5
**1.4. Fiches techniques - échantillons - ouvrages témoins 5**
**1.5. Finitions et réception des supports 5**
**1.6. Bon à tirer 6**
**1.7. Éléments modèles 6**

**2. TRAVAUX PREPARATOIRES 7**
**2.1. Installation de chantier : néant attribué au LOT 01 PREPARATION / INSTALLATION DE CHANTIER / DEMOLITIONS / MAÇONNERIE (PM) 7**
**2.2. Compte prorata 7**
**2.3. Évacuation et gestion des déchets (PM) 7**
**2.4. Protection des existants et ouvrages 7**
**2.5. Nettoyage du chantier + abords 2 fois / semaines 7**
**2.6. Constitution du DOE 8**

**3. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PEINTURE 9**
**3.1. Coloris PM 9**
**3.2. Préparation du support 9**
**3.3. Peinture acrylique, finition A 10**
3.3.1. Peinture parois verticales / cloisons neuves 10
3.3.2. Peinture parois verticales, murs périphériques existants et retombées de poutres 10
3.3.3. Peinture des plafonds 10
3.3.4. Mise en peinture des boiseries, huisserie, portes et plinthes 11
**3.4. Peinture à 2 couches sur ouvrages métalliques et PVC apparents 11**
3.4.1. Sur canalisation PVC peinture glycéro 11
3.4.2. Sur canalisation fer apparentes peinture spéciale acier 11
**3.5. Joints acryliques 11**
**3.6. Revêtements époxy (sol/plafond/murs) - Cellules 11**
**3.7. Revêtements époxy (sol) – Locaux armement 12**

**4. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE VITROPHANIE 14**
**4.1. Vitrophanie sur cloisons vitrées 14**

**5. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE SIGNALETIQUE 15**
**5.1. Fourniture et pose de portes étiquettes 15**
**5.2. Fourniture et pose de pictogramme 15**

**6. DESCRIPTION DES OUVRAGES DIVERS 16**
**6.1. Fourniture et pose de plaque de protection 16**
**6.2. Fourniture et pose de protections d'angles 16**

**7. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE NETTOYAGE DE FINITION 17**
**7.1. Nettoyage général de mise en service (nettoyage de finition) 17**

**8. DESCRIPTION DES OUVRAGES EN OPTION 18**

**8.1. Mise en peinture des garages (hors local de rangement/Maître-chien) 18**

# 1. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AU LOT

## 1.1. Documents de référence contractuels

Les "Documents généraux" applicables aux travaux du présent marché sont notamment inscrit dans le CCTP Commun à tous les lots *Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 9.1.* sans que cette énumération ne soit exhaustive. Les ouvrages faisant l'objet du présent marché devront répondre à toutes les clauses, conditions et prescriptions des documents techniques et des documents règlementaires qui leur sont applicables.

*Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 9.1.*

## 1.2. Définition et limites de prestations :

Peintures, comprenant :

- L'ensemble des peintures intérieures sur parois verticales (murs existants intérieurs et périphériques) ;
- L'ensemble des peintures intérieures sur parois verticales (projet/cloisons BA 13) ;
- Les peintures sur supports métalliques et canalisations si nécessaire ;
- Les peintures sur supports bois : Plinthes ; Bloc porte et huisserie des portes ; Autres
- Toute sujétions …..
- L'exécution complète des ouvrages, y compris les diverses reprises et raccords nécessaires au parfait achèvement des ouvrages
- Tous dispositifs de protection de ses ouvrages
- La fourniture des échafaudages, nécessaires aux travaux
- La protection des ouvrages des autres corps d'état pour la réalisation de ses travaux
- Le nettoyage de son chantier et l'évacuation des gravois et des emballages au fur et à mesure de l'avancement de ses travaux
- La protection de ses ouvrages contre tous type d'agression en cours de chantier et jusqu'à la réception des travaux

## 1.3. Prescription de mise en œuvre peinture

### *1.3.1. Conditions d'exécution*

Les travaux seront réalisés :
sur supports secs, propres et cohésifs
à des températures comprises entre +5°C et +30°C
hors humidité excessive

### *1.3.2. Nature des produits*

Les produits appliqués successivement sur le support doivent :

- Être compatibles avec le support lui-même,
- Être compatibles entre eux,
- Former un ensemble cohérent de couches adhérentes entre elles et au support.

L'entreprise devra par ailleurs tous les travaux préparatoires nécessaires à la mise en œuvre des produits appliqués.

*1.3.3. Teintes*

L'entreprise se soumettra strictement aux teintes choisies par la Maîtrise d'œuvre et la Maîtrise d'ouvrage.

*1.3.4. Marques*

L'entreprise devra faire agréer par le Maître d'ouvrage avant tout début d'exécution les produits qu'elle entend utiliser.

*1.3.5. Préparation du subjectile*

L 'entreprise aura à sa charge :

- Les travaux préparatoires (égrenage, ponçage, enduisage, application d'un primaire adapté, etc…) selon la nature des supports
- Les travaux d'apprêts en fonction de la nature et de l'état superficiel du subjectile

*1.3.6. Classement des qualités d'aspect des peintures*

Définition du degré de brillant :
Elle sera précisée le cas échéant, selon l'article 6.2.1 du DTU 59-1 pour chacun des locaux et des subjectiles au chapitre ci-après.
Le degré de brillant sera fixé par l'architecte en référence aux prescriptions de classement de la norme NF X 08-002, à savoir :

- Mat : Bs compris entre 10 et 20
- Satiné mat : Bs compris entre 10 et 20
- Satiné moyen : Bs compris entre 20 et 45
- Satiné brillant : Bs compris entre 45 et 60
- Brillant : Bs supérieur à 60

Définition des qualités de finition :
Conformément à la NF P 74-201-1 (DTU 59.1), les qualités de finition seront les suivantes :

- Finition C : Le film de peinture couvre le subjectile. Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition de surface reflète celui du subjectile. La finition est d'aspect poché.
- Finition B : La planéité générale initiale n'est pas modifiée. Les altérations accidentelles sont corrigées. La finition est d'aspect poché.
- Finition A : La planéité finale est satisfaisante grâce à des travaux préparatoires jugés nécessaires. L'aspect d'ensemble est uniforme, soit finement poché, soit lisse.

### 1.4. Fiches techniques - échantillons - ouvrages témoins

A l'appui de l'offre, l'entrepreneur devra remettre : une fiche technique des peintures ;

Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 9.2.

### 1.5. Finitions et réception des supports

Avant toute exécution, l'entreprises titulaire procèdera à la reconnaissance et à la réception des supports réalisés par d'autres lots. Cette reconnaissance sera effectuée en présence du Maitre d'Œuvre et du ou des entrepreneurs ayant réalisé les supports.

Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 7.5.

L'état de finition recherché est la Finition A selon le DTU 59.1 pour l'ensemble des travaux de peinture

### 1.6. Bon à tirer

Avant toute commande, l'entrepreneur devra fournir les échantillons de tous les articles qu'il envisage de mettre en œuvre sur demande de la maîtrise d'œuvre. Il devra fournir les dessins à l'échelle, typo et couleur afin que le maître d'ouvrage délivre un bon à tirer de chaque document du présent lot L'entrepreneur devra présenter les documentations techniques des fournisseurs et la notice sécurité des fournitures manufacturées.

### 1.7. Éléments modèles

Pour tous les ouvrages dont le nombre d'éléments de même type ou de même principe est relativement important, le maître d'œuvre aura la faculté de demander à l'entrepreneur la mise en place d'un élément à titre de modèle. La livraison de la série ne devra en aucun cas commencer avant approbation par le maître d'œuvre de l'élément modèle

## 2. TRAVAUX PREPARATOIRES

### 2.1. Installation de chantier : néant attribué au LOT 01 PREPARATION / INSTALLATION DE CHANTIER / DEMOLITIONS / MAÇONNERIE (PM)

Les installations de chantier nécessaires à l'ensemble des corps de métiers pour toute la durée des travaux seront réalisées par le LOT 01 PREPARATION / INSTALLATION DE CHANTIER / DEMOLITIONS / MAÇONNERIE.

*Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 5.*

### 2.2. Compte prorata

Le présent chantier est soumis à la mise en place d'un compte prorata destiné à assurer la répartition des dépenses d'intérêt commun entre l'ensemble des entreprises intervenant sur l'opération. La gestion du compte prorata sera à la charge du LOT 01 PREPARATION / INSTALLATION DE CHANTIER / DEMOLITIONS / MAÇONNERIE

*Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 5.5*

### 2.3. Évacuation et gestion des déchets (PM)

Chaque entreprise est responsable de l'évacuation de ses propres déchets. Les déchets seront triés suivant leurs natures (Déchets dangereux/ Déchets non dangereux) avant leurs évacuations. L'entreprise titulaire du LOT 01 PREPARATION / INSTALLATION DE CHANTIER / DEMOLITIONS / MAÇONNERIE aura en charge la mise en place et la rotation des bennes.

*Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 6.2.*

### 2.4. Protection des existants et ouvrages

L'entreprise titulaire doit la protection des ouvrages existants conservés.
L'entreprise titulaire du présent lot doit la fourniture et la mise en place de protections.
Tout ouvrage portant un risque d'altération vis-à-vis des ouvrages prévus au présent corps d'état, doit être protégé par
le présent corps d'état. Le prix de cette prestation est inclus dans les prix unitaires, ces prestations seront enlevées au plus tard lors du nettoyage de mise en service.

*Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 4.3*

### 2.5. Nettoyage du chantier + abords 2 fois / semaines

Dus au titre du présent lot, compris nettoyage partiel du chantier chaque semaine,

L'entreprises devra respecter la bonne tenue du chantier avec un nettoyage régulier sous peine de recevoir des pénalités.

*Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 6.1.*

### 2.6. Constitution du DOE

Le DOE sera fourni en 1 exemplaire papier et 1 version numérique via France Transfert : Essais, plans, PV, fiches techniques.
*Cf. CCTP 00 LOT COMMUN article 10.3.*

## 3. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE PEINTURE

**NOTA :**

- L'ensemble des prestations décrites ci-après, tiendra compte de toutes les sujétions d'exécution, de raccordement, ainsi que des détails de mise en œuvre par le Maître d'œuvre.
- Toutes les peintures employées seront à faible teneur en Composants Organiques Volatiles (COV) et devront justifier d'un label NF Environnement, Ange Bleu, Ecolabel européen, ou Cygne Blanc; Avant son intervention, l'entreprise fournira les fiches techniques le précisant.

Sont interdits :

- Les produits comportant plus de 10% de solvant organique
- Les produits comportant des éthers toxiques dérivés de l'éthylène glycol
- Les pigments à base de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome).

### 3.1. Coloris PM

Le choix des couleurs et coloris des peintures, lasures et enduits seront précisés par la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre.

### 3.2. Préparation du support

**NOTA :**
Travaux préparatoires dans certains cas sur les murs existants :
Dans tous les cas de présence de papiers peints, de fibre de verre, de revêtement textile ou d'autres revêtements (autre que peinture), prévoir la dépose systématique de ceux-ci afin d'arriver au parement brut (béton ou plaques de parement en plâtre à épiderme cartonné), compris évacuation à la décharge publique.

Après dépose des revêtements existants, réalisation d'un enduit :
Réalisation par le présent lot d'un enduit repassé de rattrapage à base de ciment ou de plâtre selon la nature du support, de faible épaisseur. L'aspect de finition sera de surface régulier avec absence de trace de taloche ou de truelle.
Dans tous les cas :

- Les fonds doivent être secs, sains et propres.
- Lessivage de l'ensemble des supports à traiter
- Égrenage et grattage des parties peintes écaillées, cloquées et mal adhérentes

L'entreprise titulaire du présent lot devra réaliser la préparation des supports, comprenant

- La réception et le contrôle des supports (planéité, cohésion, humidité, compatibilité) ;
- Les travaux de nettoyage, lessivage, dépoussiérage et dégraissage ;
- Les rebouchages, ratissages, enduisages et ponçages nécessaires pour obtenir un support conforme au niveau de finition demandé ;
- Le traitement des fissures (ouverture, rebouchage, bandes si nécessaire) ;
- L'application des impressions, primaires ou fixateurs adaptés à la nature du support ;
- L'entoilage des supports si nécessaire (toile de verre ou équivalent), notamment en cas de supports hétérogènes, fissurés ou pour atteindre la finition exigée ;
- Toutes sujétions nécessaires à la bonne réalisation des travaux,

La préparation devra permettre d'obtenir un support conforme au niveau de finition spécifié

**NOTA :** Tout produit ou système devra être compatible avec le support existant et le système de peinture prévu.

*Localisation :* Ensemble des murs, cloisons, plafond, gaines, supports de toute nature à peindre

### 3.3. Peinture acrylique, finition A

L'entreprise titulaire du présent lot devra les travaux de mise en peinture comprenant :

- Installation d'échafaudages ou de platelage d'exécution.
- Brossage, décapage et nettoyage du support.
- Rebouchage et ponçage
- 1 couche d'impression des supports.
- 2 couches de finition par peinture acrylique (sans solvant pour label HQE).
- Protection des ouvrages avoisinants.
- Enlèvement des protections et nettoyage après travaux.

La prestation comprendra la parfaite préparation des supports, ratissage, la préparation des peintures et des teintes, les changements de tons à la demande du Maître d'œuvre, les arasements, la mise en place de papier collant pour protection des ouvrages et arrêt net et rectiligne, les rechampissages, le nettoyage en fin d'intervention.

**NOTA :** Pour rappel, coloris au choix de la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre

*Localisation :* Suivant dossier de plans

#### *3.3.1. Peinture parois verticales / cloisons neuves*

L'entreprise titulaire devra les travaux de mise en peinture des cloisons neuves selon l'article 3.3 du présent CCTP.

**Finition A : C'est la finition « soignée », la planéité générale est modifiée. La finition se veut régulière et pratiquement sans défauts**

*Localisation :* Suivant dossier de plans

#### *3.3.2. Peinture parois verticales, murs périphériques existants et retombées de poutres*

L'entreprise titulaire devra les travaux de mise en peinture des cloisons existante retombée de poutres, soffites, etc… selon l'article 3.3 du présent CCTP.

**Finition A : C'est la finition « soignée », la planéité générale est modifiée. La finition se veut régulière et pratiquement sans défauts**

*Localisation :* Suivant dossier de plans

#### *3.3.3. Peinture des plafonds*

L'entreprise titulaire devra les travaux de mise en peinture des plafonds.

**Finition A : C'est la finition « soignée », la planéité générale est modifiée. La finition se veut régulière et pratiquement sans défauts**

*Localisation :* Suivant dossier de plans

*3.3.4. Mise en peinture des boiseries, huisserie, portes et plinthes*

L'entreprise titulaire devra la mise en peinture des boiseries, huisseries et plinthes compris toutes sujétions, comprenant :

- Ponçage, rebouchage, application de 2 couches de peinture acrylique coloris au choix du Maître d'œuvre et du Maître d'ouvrage
- Peinture acrylique sur boiserie
- Mise en peinture huisserie, portes, autres support projet
- Couche d'impression
- Ponçage, masticage
- Tous réchampissages
- Nettoyage et protection

*Localisation :* Selon besoins

### 3.4. Peinture à 2 couches sur ouvrages métalliques et PVC apparents

L'entreprise titulaire doit la mise en peinture des ouvrages métalliques et PVC apparents comprenant :

- Dégraissage, décalaminage, nettoyage des supports.
- 1 couche d'accrochage compatible avec le support et les couches de finition.
- 2 couches de finition par peinture en phase aqueuse (sans solvant pour label HQE) brillante ou satinée suivant aspect désiré.

*Localisation* : Ensemble des canalisations métalliques et PVC apparents

*3.4.1. Sur canalisation PVC peinture glycéro*

L'entreprise titulaire doit la mise en peinture des ouvrages PVC.

*3.4.2. Sur canalisation fer apparentes peinture spéciale acier*

L'entreprise titulaire doit la mise en peinture des ouvrages métalliques.

### 3.5. Joints acryliques

L'entreprise titulaire s'assurera de réaliser tous les joints acryliques nécessaires pour une parfaite finition.

*Localisation :* Selon besoins

### 3.6. Revêtements époxy (sol/plafond/murs) - Cellules

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture, la préparation des supports et la mise en œuvre d'un revêtement de sol, plafond et murs en résine époxy dans les cellules, conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux recommandations du fabricant.

Le système mis en œuvre sera de type résine époxy armée, résine époxy chargée au sable de quartz ou résine polyuréthane, ou tout système techniquement équivalent,

Les prestations comprendront notamment :

- La protection des ouvrages environnants avant intervention ;

- La préparation des supports en béton par nettoyage, dégraissage, dépoussiérage, ainsi que le ponçage, le grenaillage ou toute autre préparation mécanique rendue nécessaire afin d'obtenir un support sain, propre, sec, cohésif et conforme aux exigences du fabricant ;
- Le nettoyage complet par aspiration industrielle et dépoussiérage soigné ;
- Le traitement des fissures, défauts ponctuels et reprises localisées si nécessaire ;
- La réalisation des ragréages ou réparations nécessaires pour obtenir un support conforme ;
- La fourniture et l'application d'un primaire d'accrochage adapté au support ;
- La fourniture et la mise en œuvre du système complet de résine comprenant les couches intermédiaires, le renforcement éventuel (armature ou charge quartz) et les couches de finition, conformément au procédé du fabricant ;
- La réalisation de tous les relevés, raccords, joints, découpes et finitions nécessaires à la parfaite continuité du revêtement ;
- Toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux, y compris les temps de séchage entre couches et la protection du revêtement jusqu'à sa mise en service.
- Teinte au choix du maître d'ouvrage sur nuancier fabricant.

Le revêtement fini devra être continu, homogène, sans joint, parfaitement adhérent à son support et exempt de tout défaut d'aspect (bulles, cloques, fissures, décollements, coulures ou irrégularités).

Il devra présenter les caractéristiques minimales suivantes :

- Très haute résistance à la fréquentation intensive et aux sollicitations mécaniques ;
- Résistance aux chocs, à l'abrasion, aux épaufrures et aux actes de vandalisme (graffitis, rayures, impacts)
- Imperméabilité totale à l'eau, y compris sous pression, permettant le lavage fréquent et la désinfection des locaux sans altération du revêtement ;
- Finition la plus lisse possible afin de faciliter le nettoyage et l'entretien ;
- Tous les angles saillants ou rentrants devront être arrondis.
- Le système de revêtement devra présenter une classification minimale UPEC U4 P3 E2/3 C2.

Une numérotation à l'intérieur des cellules au sol ou sur les murs de ces dernières devra être réalisés afin de permettre le repérage et l'identification de la cellule.

Garantie : L'entreprise devra garantir la fourniture et la mise en œuvre du système de revêtement pendant une durée minimale de cinq (5) ans à compter de la réception des travaux, contre tout défaut de tenue, d'adhérence, d'écaillage, de cloquage ou de décollement imputable au système mis en œuvre.

**NOTA :** Le système époxy proposé devra être complet (primaire + couches) et issu d'un même fabricant. Il devra être compatible avec le support existant et adapté à l'usage des locaux.

*Localisation :* R+1, murs, plafonds ; sols, banquette des cellules, Voir plans des types de revêtements de sol du présent dossier de consultation.

### 3.7. Revêtements époxy (sol) – Locaux armement

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture, la préparation des supports et la mise en œuvre d'un revêtement de sol en résine époxy dans les locaux armement, conformément aux règles de l'art, aux normes en vigueur et aux recommandations du fabricant.

Le système mis en œuvre sera de type résine époxy armée, résine époxy chargée au sable de quartz ou résine polyuréthane, ou tout système techniquement équivalent,

Les prestations comprendront notamment :

- La protection des ouvrages environnants avant intervention ;
- La préparation des supports en béton par nettoyage, dégraissage, dépoussiérage, ainsi que le ponçage, le grenaillage ou toute autre préparation mécanique rendue nécessaire afin d'obtenir un support sain, propre, sec, cohésif et conforme aux exigences du fabricant ;
- Le nettoyage complet par aspiration industrielle et dépoussiérage soigné ;
- Le traitement des fissures, défauts ponctuels et reprises localisées si nécessaire ;
- La réalisation des ragréages ou réparations nécessaires pour obtenir un support conforme ;
- La fourniture et l'application d'un primaire d'accrochage adapté au support ;
- La fourniture et la mise en œuvre du système complet de résine comprenant les couches intermédiaires, le renforcement éventuel (armature ou charge quartz) et les couches de finition, conformément au procédé du fabricant ;
- La réalisation de tous les relevés, raccords, joints, découpes et finitions nécessaires à la parfaite continuité du revêtement ;
- Toutes les sujétions nécessaires à la parfaite exécution des travaux, y compris les temps de séchage entre couches et la protection du revêtement jusqu'à sa mise en service.
- Teinte au choix du maître d'ouvrage sur nuancier fabricant.

Le revêtement fini devra être continu, homogène, sans joint, parfaitement adhérent à son support et exempt de tout défaut d'aspect (bulles, cloques, fissures, décollements, coulures ou irrégularités). Il devra présenter une excellente adhérence au support ainsi qu'une résistance adaptée à l'usage des locaux, notamment aux sollicitations mécaniques, à l'abrasion, aux hydrocarbures, aux huiles et aux produits d'entretien courants.

Garantie : L'entreprise devra garantir la fourniture et la mise en œuvre du système de revêtement pendant une durée minimale de cinq (5) ans à compter de la réception des travaux, contre tout défaut de tenue, d'adhérence, d'écaillage, de cloquage ou de décollement imputable au système mis en œuvre.

**NOTA :** Le système époxy proposé devra être complet (primaire + couches) et issu d'un même fabricant. Il devra être compatible avec le support existant et adapté à l'usage des locaux.

*Localisation :* RDC ; Sol des locaux armement, Voir plans des types de revêtements de sol du présent dossier de consultation.

## 4. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE VITROPHANIE

### 4.1. Vitrophanie sur cloisons vitrées

L'entreprise titulaire devra la fourniture et la pose de vitrophanie des cloisons vitrées intérieures, comprenant :

- Dépose de l'ancienne vitrophanie sur les cloisons conservées
- La préparation des supports vitrés (nettoyage, dégraissage) ;
- La fourniture et pose des films adhésifs (dépoli, translucide, graphique ou décoratif)
- La pose soignée sans bulles ni défauts, compris découpes, raccords et ajustements ;
- Teinte et qualité au choix de la Maîtrise d'Ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre.
- La vitrophanie sera toute hauteur de la partie vitrée. Le motif sera au choix de la Maîtrise d'ouvrage.
- Compris remise de « bon à tirer » avant mise en production

**NOTA :** Une pose test sera demandée. Tout visuel, teinte ou motif devra être soumis à validation de la Maîtrise d'ouvrage et de la Maîtrise d'œuvre avant fabrication (BAT).

*Localisation :* RDC, Portes du SAS, repérage 01 et 03 sur Annexe 2 : Tableau et repérage des blocs portes du présent dossier de consultation, suivant plans.

## 5. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE SIGNALETIQUE

### 5.1. Fourniture et pose de portes étiquettes

L'entreprise titulaire doit la fourniture et pose de portes étiquettes non réfléchissante destinés à l'identification des locaux, positionnés sur ou à proximité immédiate des portes comprenant :

- La fourniture de porte-étiquettes modulaires (profil aluminium anodisé, PVC ou équivalent) avec système d'insertion/remplacement facile des étiquettes ;
- Les supports de fixation adaptés au type de paroi ou d'ouvrant (bois, stratifié, métallique, vitrage) ;
- La mise en place à l'emplacement défini (hauteur normalisée / alignement couloir) ;
- Les découpes, réglages et ajustements ;
- La fourniture des étiquettes si demandé ;

**NOTA :** Le choix des modèles, matériaux, formats, teintes, typographies et principes de fixation sera réalisé en accord avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

*Localisation :* Ensemble des portes, suivant plans

### 5.2. Fourniture et pose de pictogramme

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose de pictogrammes de repérage destinés à l'identification des locaux suivants :

- Vestiaires Hommes et Femmes
- Sanitaires Hommes et Femmes
- Sanitaire mixte
- Laverie
- Accès au module douches Hommes et Femmes
- Local social

**NOTA :** Le choix des modèles, matériaux, formats, teintes, typographies et principes de fixation sera réalisé en accord avec la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre.

*Localisation* : Sanitaires x3, vestiaires x2, Laverie, douches x2 et local social.

## 6. DESCRIPTION DES OUVRAGES DIVERS

### 6.1. Fourniture et pose de plaque de protection

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose de protections murales de type ACOVYN ou techniquement équivalent, destinées à protéger les parois contre les chocs, les frottements et les dégradations liées à la circulation des personnes.

Les protections seront constituées de plaques de protection murale en PVC rigide, ou matériau composite de performances équivalentes, présentant une excellente résistance aux impacts, aux rayures, aux produits de nettoyage et de désinfection.

Les prestations comprendront notamment :

- La prise de cotes sur site ;
- La préparation des supports si nécessaire ;
- La fourniture de l'ensemble des plaques, profilés de finition, angles, accessoires et fixations ;
- La découpe, l'ajustement et la pose conformément aux prescriptions du fabricant ;
- La réalisation des raccords, joints et finitions assurant un aspect parfaitement soigné ;
- Le nettoyage des ouvrages après intervention.
- Les protections devront être parfaitement planes, solidement fixées et présenter un aspect uniforme, sans défaut d'alignement, de teinte ou de finition.

La teinte sera choisie par le maître d'ouvrage dans le nuancier du fabricant.

**NOTA :** Les plaques devront avoir une hauteur de 115 cm.

*Localisation :* Suivant plans, voir plans des revêtements de sol du présent dossier de consultation.

### 6.2. Fourniture et pose de protections d'angles

L'entreprise titulaire du présent lot devra la fourniture et la pose de protections d'angles destinées à protéger les arêtes saillantes des murs contre les chocs et les dégradations dues à la circulation des personnes, des chariots, des fauteuils roulants et des équipements de manutention.

Les prestations comprendront notamment :

- La prise de cotes sur site ;
- La fourniture des protections d'angles, accessoires et fixations ;
- La découpe, l'ajustement et la pose conformément aux prescriptions du fabricant ;
- Les raccords et finitions nécessaires à une parfaite intégration des ouvrages ;
- Le nettoyage des ouvrages après intervention.

Les protections seront solidement fixées, parfaitement alignées et présenteront une excellente résistance aux chocs, à l'abrasion et aux produits de nettoyage et de désinfection couramment utilisés.

La teinte sera choisie par le maître d'ouvrage dans le nuancier du fabricant.

*Localisation :* Sur l'ensemble des angles saillants des circulations

## 7. DESCRIPTION DES OUVRAGES DE NETTOYAGE DE FINITION

### 7.1. Nettoyage général de mise en service (nettoyage de finition)

Il est rappelé que le nettoyage de réception et de mise en service sera obligatoirement réalisé par une entreprise spécialisée ou par le titulaire à soumettre à l'agrément du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre.
L'entreprise titulaire doit le nettoyage très soigné de mise en service des bureaux, locaux parties annexes extérieures comprises ainsi que des parties zone de chantiers sanitaires des ouvriers.

Ce nettoyage s'entend main d'œuvre, toutes fournitures éventuelles et sujétions incluses pour et durant la période de réception, soit notamment :

- Le nettoyage des sols, des plinthes, des pieds d'huisseries, quelle que soit la nature des revêtements, par balayage soigné, enlèvement des taches de peinture au chiffon humide, passage de la mono brosse et nettoyage fin à la main.
- Le nettoyage des murs ; plafonds suspendus, etc.
- Le nettoyage des menuiseries intérieures aux deux faces, les châssis, béquilles, poignées, verrous et tous systèmes de fermeture.
- Le nettoyage des appareils sanitaires, radiateurs, compris toutes robinetteries correspondantes.
- Le nettoyage de l'appareillage électrique, interrupteurs et prises, armoires et tableaux de distribution.
- Le nettoyage des quincailleries et des ouvrages en serrurerie.
- Le nettoyage de toutes les serrures et les crémones de toute trace de peinture pouvant gêner leur fonctionnement correct.
- L'enlèvement de toutes les étiquettes.
- Toute sujétions,

Tous les produits non utilisés et non utilisables tels que peinture, produits de nettoyage, accessoires d'application, etc., seront acheminés en déchetterie et les frais de mise en dépôt et traitement demandés sont réputés inclus dans l'offre de l'entreprise titulaire.

Tous les déchets seront évacués aux filière de traitements publiques conformément aux dispositions de la réglementation en vigueur. En cas de défaillance, le Maître d'œuvre ou le Maître d'ouvrage pourront faire exécuter les travaux de nettoyage aux frais de l'entreprise titulaire y compris pour les répercussions que cette défaillance pourrait avoir sur l'environnement.

*Localisation* : Ensemble du périmètre travaux.

## 8. DESCRIPTION DES OUVRAGES EN OPTION

### 8.1. Mise en peinture des garages (hors local de rangement/Maître-chien)

L'entreprise titulaire du présent lot devra les travaux de mise en peinture comprenant :

- Installation d'échafaudages ou de platelage d'exécution.
- Brossage, décapage et nettoyage du support.
- Rebouchage et ponçage
- 1 couche d'impression des supports.
- 2 couches de finition par peinture acrylique (sans solvant pour label HQE).
- Protection des ouvrages avoisinants.
- Enlèvement des protections et nettoyage après travaux.

La prestation comprendra la parfaite préparation des supports, ratissage, la préparation des peintures et des teintes, les changements de tons à la demande du Maître d'œuvre, les arasements, la mise en place de papier collant pour protection des ouvrages et arrêt net et rectiligne, les rechampissages, le nettoyage en fin d'intervention.

**NOTA :** Pour rappel, coloris au choix de la Maîtrise d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre

**Finition A : C'est la finition « soignée », la planéité générale est modifiée. La finition se veut régulière et pratiquement sans défauts**

*Localisation* : Garage avec fosse et garage véhicules